Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Fleuriste

U42 Environnement économique, juridique et social de l'entreprise

Session 2007 • Code sujet : **E4 - U42** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Le cadre institutionnel : la CEE** (3 questions) — **Page 3**

2. **Les facteurs de l'environnement : évolution de la population active, recrutement et chômage** (4 questions) — **Page 5**

3. **Les contrats de travail** (3 questions) — **Page 7**

4. **Le contrat de franchise** (5 questions) — **Page 9**

5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bpfleuriste.fr/assets/annales/bp-fleuriste/U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise/2007/BP Fleuriste - U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise - Session 2007 - 1-Sujet.pdf

1. Le cadre institutionnel : la CEE

Le candidat étudie les principales étapes de la construction européenne grâce à une chronologie et à un article de presse sur un blocage concernant le taux réduit de TVA. Il répond à des questions de repérage sur la création de la CEE et le nombre d'États membres de l'Union européenne à la date de l'épreuve.

Question 1). À partir des documents 1 et 2 et de vos connaissances, indiquez à quelle date la Communauté économique européenne a vu le jour.

Le document 1 date la création de la CEE du 25 mars 1957, jour où les six pays fondateurs signent le Traité de Rome. Le traité entre en vigueur le 1er janvier 1958 : cette date correspond à son application, et non à la date de création indiquée dans le document.

Date de création de la CEE



✓ **RÉPONSE À RETENIR**

25 mars 1957.

Question 2). Indiquez combien de pays comptait la Communauté économique européenne lors de sa création.

Le document 1 indique que six pays ont signé le Traité de Rome et créé la CEE en 1957. Il s'agit de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas. Les adhésions ultérieures ne sont pas à compter pour cette question, qui porte sur la création de la Communauté.

Nombre de pays fondateurs



✓ **RÉPONSE À RETENIR**

6 pays.

Question 3). Indiquez combien de pays compte l'Union européenne aujourd'hui, à la date de la session.

La question se situe au printemps 2007. L'Union européenne comptait alors 27 États membres : aux 25 pays mentionnés dans le document après l'élargissement de 2004 s'ajoutent la Bulgarie et la Roumanie, entrées dans l'Union le 1er janvier 2007.

Nombre de pays de l'Union européenne en 2007

2) Combien de pays comptait-elle lors de sa création ?

27 pays

✓ RÉPONSE À RETENIR

27 pays.

2. Les facteurs de l'environnement : évolution de la population active, recrutement et chômage

Deux extraits de presse décrivent les départs à la retraite, les évolutions démographiques et leurs effets sur le marché du travail. Le candidat doit analyser l'évolution de la population active et en déduire des conséquences pour le recrutement, le chômage et le financement des retraites.

Question 2.1. À l'aide des documents 3 et 4 et de vos connaissances, expliquez comment la population active évolue aujourd'hui et devrait évoluer dans les années à venir.

La population active, qui regroupe les personnes en emploi et celles qui en recherchent un, connaît un ralentissement de sa croissance. En 2005, selon le document 4, il est entré moins de personnes sur le marché du travail qu'il n'en est sorti. Dans les années à venir, les nombreux départs à la retraite devraient freiner davantage son évolution. Le document 3 prévoit parallèlement que les départs en retraite augmenteront de 50 % pour atteindre 600 000 par an.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La croissance de la population active ralentit, et les départs pourraient être plus nombreux que les arrivées.

Question 2.2. Expliquez les facteurs qui permettent de comprendre l'évolution à venir de la population active.

Deux évolutions démographiques expliquent ce ralentissement :

1. Les générations nombreuses nées après 1945 arrivent à l'âge de la retraite, ce qui augmente les sorties du marché du travail.
2. Les générations plus jeunes qui arrivent sur le marché du travail sont moins nombreuses que celles qui le quittent.

En 2005, le document 4 constate déjà moins d'entrées que de sorties. Le renouvellement des actifs ne compense donc plus les départs, qui devraient s'accentuer dans les années suivantes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les départs à la retraite des générations du baby-boom dépassent les arrivées de jeunes actifs.

Question 2.3. Indiquez quelle devrait être la conséquence de cette évolution sur le chômage.

Le ralentissement de la croissance de la population active devrait alléger la pression sur le marché du travail. Le document 4 indique que, si les créations d'emplois salariés non aidés se maintiennent autour de 120 000 par an, le chômage devrait baisser sensiblement d'ici dix ans. Les départs à la retraite libèrent des postes, mais ces postes peuvent être difficiles à pourvoir si les nouveaux actifs sont moins nombreux. La baisse du chômage peut donc s'accompagner de difficultés de recrutement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le chômage devrait diminuer, tandis que les entreprises pourraient rencontrer des difficultés de recrutement.

Question 2.4. Indiquez quel autre problème cette évolution démographique risque de poser dans les années à venir.

Le vieillissement démographique pose également la question du financement des retraites. Les générations nombreuses qui partent à la retraite accroissent le nombre de personnes percevant une pension. Or, si les actifs cotisants progressent moins vite ou diminuent, les cotisations risquent de moins bien suivre les besoins de financement. Le document 4 souligne déjà que le papy-boom implique de verser des retraites à de plus en plus de personnes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le financement des retraites risque de devenir plus difficile avec davantage de retraités et une progression ralentie des actifs cotisants.

3. Les contrats de travail

Madame Ingrid SCHWARTZKOPF, fleuriste indépendante, a ponctuellement besoin de personnel lors des périodes de fêtes et cherche des renseignements sur les possibilités d'embauche. Les questions portent sur les emplois précaires, les sigles des contrats de travail et le fonctionnement contractuel de l'intérim.

Question 3.1. Définissez les emplois précaires et citez deux exemples de contrats précaires.

Un emploi précaire est un emploi temporaire, dont la durée ou la fin est prévue, et qui ne garantit pas une stabilité durable au salarié. Il répond à un besoin limité dans le temps, comme un surcroît d'activité ou un remplacement. Deux exemples de contrats précaires sont le contrat à durée déterminée (CDD) et le contrat de travail temporaire, appelé aussi contrat d'intérim.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Emploi temporaire sans garantie de stabilité : CDD et contrat d'intérim.

Question 3.2. Donnez la signification des sigles CDI et CDD.

Ces sigles désignent deux types de contrats de travail :

- **CDI** : contrat à durée indéterminée. Il n'a pas de date de fin fixée à l'avance.
- **CDD** : contrat à durée déterminée. Il est conclu pour une durée limitée, dans les cas prévus par la loi.

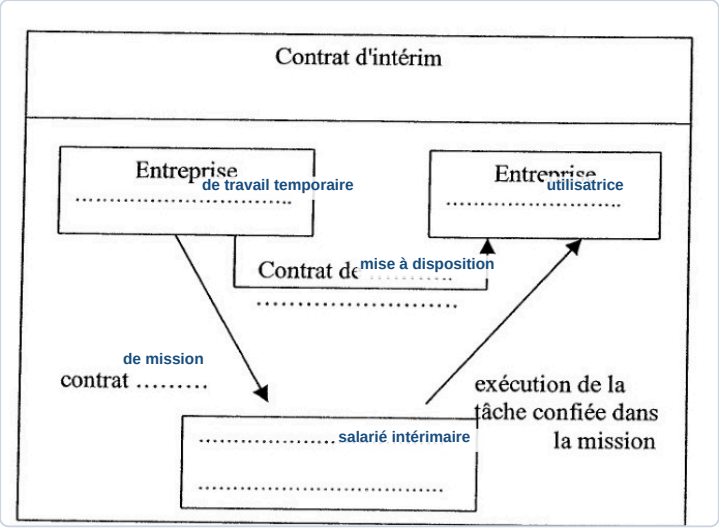
Le CDD répond à un besoin temporaire, tandis que le CDI est la forme générale de la relation de travail.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> CDI : contrat à durée indéterminée. CDD : contrat à durée déterminée.

Question 3.3. Complétez le schéma du contrat d'intérim en indiquant les parties signataires des contrats de mise à disposition et de mission, ainsi que les relations contractuelles entre les acteurs.

L'entreprise de travail temporaire signe le contrat de mise à disposition avec l'entreprise utilisatrice, puis le contrat de mission avec le salarié intérimaire. Ce dernier exécute la tâche dans l'entreprise utilisatrice. Il n'existe donc pas de contrat de travail direct entre cette entreprise et l'intérimaire : les deux contrats sont conclus avec l'entreprise de travail temporaire.

Schéma du contrat d'intérim complété



✓ RÉPONSE À RETENIR

Mise à disposition : entreprise de travail temporaire et entreprise utilisatrice. Mission : entreprise de travail temporaire et salarié intérimaire.

4. Le contrat de franchise

Madame Ingrid SCHWARTZKOPF envisage d'adhérer à la franchise Rapid'Flore et s'interroge sur les parties, les obligations et le développement du réseau. Les questions 4.3 et 4.4 renvoient au document 5, annoncé comme un extrait de Commerce Magazine, mais ce document n'apparaît pas dans les pages fournies.

Question 4.1. Dans la situation présentée, indiquez qui serait le franchiseur et qui serait le franchisé.

Le franchiseur est l'entreprise qui détient le concept et le réseau Rapid'Flore et qui autorise son utilisation. Madame Ingrid SCHWARTZKOPF, fleuriste indépendante souhaitant rejoindre ce réseau, serait la franchisée. Elle exploiterait son magasin sous l'enseigne Rapid'Flore, tout en restant une commerçante indépendante et en respectant les engagements du contrat.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Franchiseur : Rapid'Flore. Franchisée : Madame Ingrid SCHWARTZKOPF.

a)

Question 4.2. Indiquez trois obligations du franchiseur.

Le franchiseur doit permettre au franchisé d'exploiter le concept et l'accompagner dans son activité. Ses trois obligations principales sont distinctes :

1. autoriser l'utilisation de l'enseigne et des signes distinctifs ;
2. transmettre un savoir-faire identifié et éprouvé ;
3. fournir une assistance commerciale et technique pendant le contrat.

Ces engagements constituent les apports essentiels du franchiseur au réseau.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Autoriser l'usage de l'enseigne, transmettre le savoir-faire et apporter une assistance au franchisé.

b)

Question 4.2. Indiquez deux obligations du franchisé.

Le franchisé exploite son commerce à ses risques, mais s'engage à appliquer les règles communes du réseau. Il doit notamment respecter le concept Rapid'Flore, ses méthodes et les normes prévues au contrat. Il doit aussi régler les sommes contractuelles dues au franchiseur, comme le droit d'entrée et les redevances. Il reste juridiquement indépendant et n'est pas salarié du franchiseur.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Respecter le concept et les normes du réseau ; payer le droit d'entrée et les redevances prévus au contrat.

Question 4.3. À partir du document 5, repérez les trois qualités requises pour intégrer le réseau de franchise Rapid'Flore.

Pour intégrer le réseau Rapid’Flore, le candidat doit présenter des qualités adaptées à la gestion d’un magasin franchisé. Les trois qualités attendues sont :

1. avoir le sens du commerce et de la relation avec la clientèle ;
2. posséder des aptitudes de gestion et d’organisation ;
3. être dynamique et motivé pour s’investir dans son point de vente et dans le réseau.

Ces qualités associent savoir-être commercial et capacité à diriger une entreprise.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Sens du commerce, aptitudes de gestion, dynamisme et motivation à s’investir.

Question 4.4. Mentionnez quatre moyens mis en œuvre pour développer et optimiser le réseau Rapid'Flore, en vous appuyant sur le document 5.

Le développement et l’optimisation du réseau reposent sur des services mutualisés et un accompagnement des franchisés. Quatre moyens adaptés sont :

- former les franchisés aux produits et aux méthodes du réseau ;
- les assister dans l’ouverture et la gestion de leur magasin ;
- organiser des actions de publicité et de communication communes ;
- centraliser ou coordonner les achats et l’approvisionnement.

Ces moyens favorisent la cohérence de l’enseigne et l’efficacité des points de vente.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Formation, assistance, publicité commune et coordination des achats et de l’approvisionnement.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2007)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E4, unité U42 du BP Fleuriste, session printemps 2007, dure deux heures et a un coefficient 2. Elle aborde la construction européenne, les facteurs démographiques du marché du travail, les contrats de travail et la franchise Rapid'Flore. Elle évalue l'exploitation de documents et la compréhension de notions économiques, juridiques et sociales. Le document 5 cité pour la franchise manque aux pages fournies.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le traité de Rome, signé le 25 mars 1957 par six pays, crée la Communauté économique européenne.
- En 2007, l'Union européenne compte 25 États membres, après l'adhésion de dix pays en 2004.
- Le contrat de mise à disposition lie l'entreprise de travail temporaire à l'entreprise utilisatrice.
- Le contrat de mission lie l'entreprise de travail temporaire au salarié intérimaire.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez la date de signature du traité de Rome, le 25 mars 1957, de son entrée en vigueur, le 1er janvier 1958.
- Justifiez l'évolution de la population active en vous appuyant sur les départs en retraite et les données des documents.
- Dans le schéma d'intérim, identifiez les trois acteurs et associez correctement chaque contrat à ses signataires.
- Respectez le nombre de réponses demandé pour la franchise et vérifiez les informations dans le document 5, qui manque aux pages fournies.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Combien de pays comptait l'Union européenne à la date de cette épreuve ?

À la date de la session 2007, l'Union européenne comptait 25 États membres. La chronologie indique que dix nouveaux États l'ont rejointe le 1er mai 2004.

Q : Qui signe les deux contrats d'une mission d'intérim ?

Le contrat de mise à disposition est signé par l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice. Le contrat de mission est signé par l'entreprise de travail temporaire et le salarié intérimaire.

Q : Comment organiser les deux heures de l'épreuve ?

L'épreuve comprend quatre thèmes et dure deux heures. Répartissez le temps entre les parties, lisez les documents avant de répondre et gardez quelques minutes pour vérifier la numérotation et le nombre de réponses exigé.

Q : Un barème détaillé est-il fourni pour noter les questions ?

Aucun barème détaillé par question n'est imprimé dans les pages fournies. Respectez les quantités demandées, notamment trois obligations du franchiseur, deux du franchisé et quatre moyens de développer le réseau.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpfleuriste.fr/assets/annales/bp-fleuriste/U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise/2007/BP Fleuriste - U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise - Session 2007 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Fleuriste : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.